

---

---

**COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 du 4 juillet 2017**

La CAPL n°3 qui s'est réunie le 4 juillet 2017 avait pour ordre du jour :

- L'approbation du nouveau règlement intérieur de la CAPL n° 3
- Le mouvement local des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> septembre 2017

La délégation FO-DGFIP a lu la liminaire suivante :

*« Monsieur le Président,*

*Nous ne pouvons commencer cette CAPL sans dénoncer les 120.000 suppressions d'emploi programmées.*

*Force est de constater que la pénurie d'effectifs est criante puisque depuis 2002 notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30.000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'Etat.*

*Dans ce contexte, à la DRFIP, nous subissons de plein fouet les restructurations et les fusions.*

*Pour exemple, dans le domaine « Centre hospitalier » résultat de la fusion de la trésorerie du 15/20 et du CASH Nanterre, les agents sont noyés sous le flux incessant des tâches.*

*On veut nous faire croire qu'en réunissant des services différents en grandes difficultés en raison du manque de personnel, on améliore les conditions de travail.*

*Ce n'est qu'illusion !!!!!*

***F.O.-DGFIP** réaffirme que l'amélioration des conditions de travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations et la mise en adéquation des missions et des moyens.*

*Lors du dernier CT, les organisations syndicales ont appris que le SDE de Londres sera installé le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le SDE de St Sulpice le 1<sup>er</sup> novembre 2017.*

*Les affectations se faisant au 1<sup>er</sup> septembre, où iront les agents affectés en SDE pendant cette période de « battement » ?*

*Pour **Force Ouvrière**, la seule solution envisageable, dans l'intérêt des agents, est que la lettre de mission qui leur sera remise leur permette de rejoindre le lieu géographique de leur affectation. Nous demandons un engagement dans ce sens de la part de la Direction.*

*Vous nous présentez aujourd'hui un mouvement de mutation qui ne peut nous satisfaire. En effet, après mouvement, nous arrivons à **373** vacances d'emplois titulaires ! Et 322 collègues sont actuellement affectés ALD.*

***F.O.-DGFIP** dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.*

***F.O.-DGFIP** exige 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.*

*Nous regrettons que la direction ait refusé de nous communiquer l'affectation au service des agents du SPL de la dépense ne suivant pas leur mission au SFACT de Bédier.*

*En effet, en l'absence de ces informations, il ne nous a pas été possible de vérifier que l'affectation dans les services des agents concernés respectait bien le principe de l'ancienneté, conformément à l'engagement du directeur régional.*

*Le refus de communiquer ces renseignements aux élus en CAPL est préjudiciable aux rôles des représentants du personnel et cela n'est pas fait pour alléger les inquiétudes du personnel sur son avenir face aux trop nombreuses restructurations et fusions. »*

Sur le premier point de l'ordre du jour, les 3 organisations syndicales FO-DGFIP, CGT et Solidaires ont voté unanimement CONTRE le nouveau règlement intérieur des CAPL qui réduit les droits syndicaux. En effet, ce nouveau règlement ne permet plus aux élus du personnel de défendre correctement les dossiers qui leur sont confiés. (diminution drastique des temps de préparation...)

Sur ce mouvement, il y a eu :

**317 départs**, 206 en mouvement national et 111 départs en retraite, promotions etc...

**188 arrivées** en mouvement national dont 6 ALD et 123 stagiaires (dont 8 doubles lauréats).

En mutation locale, il y a 253 participants dont 22 en mouvement interne.

153 agents ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu.

Pour les EDR, sur 7 demandes 2 agents ont obtenu leur premier choix, 5 leur deuxième choix.

La réponse de l'Administration à la question soulevée par la délégation FO-DGFIP sur le problème des SDE est loin de nous satisfaire.

En effet, il semblerait que la lettre de mission pour les agents leur donnera pour affectation provisoire un service d'enregistrement géographiquement situé sur le site jugé le plus avantageux pour l'agent par la Direction.

Faudrait-il comprendre que la Direction est mieux placée que l'agent pour juger de ce qui lui conviendra le mieux ?

De même, la délégation FO-DGFIP a soulevé la question du sort des agents affectés au SFACT Bédier au 1<sup>er</sup> septembre 2017 sachant que l'immeuble sera livré au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le président de la CAPL a réaffirmé l'engagement pris par le Directeur régional lors de l'audience collective du 25 avril 2017, « les agents resteront sur le site Réaumur dans l'attente de leur installation définitive à Bédier. »

Quelle n'a pas été notre surprise en apprenant, au détour d'un couloir, que Madame CHANQUOY-JACQUET avait convoqué, par un courriel du 3 juillet 2017, les agents souhaitant suivre leur mission à Bédier, pour les informer, entre autres, qu'ils allaient emménager Avenue de France, à

compter du mois septembre 2017, dans des locaux de la Ville de Paris, dans l'attente de la livraison du bâtiment Bédier.

La Direction pense-t-elle être en droit de décider du sort des agents au mépris total du rôle de leurs représentants élus, garants de la défense de leurs droits ?

Nous rappelons à la direction locale que plus de 2000 agents ont contresigné la pétition « Nous ne sommes pas des pions ! »

Il va de soi que les 3 organisations syndicales ont voté CONTRE ce mouvement.